

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU
MINISTÈRE DES MINES ET
DE L'ÉNERGIE

82/519 du 2/6/1982
D E C R E T E N° 82/519/ME-SGME portant promotion
à 30 mois au titre de l'année 1981 des fonctionnaires
des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services
Techniques (Mines)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

DFF
DE
DCF

Vu la constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires
Vu la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de
la constitution du 8 Juillet 1979;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 28 Juillet 1958 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires;
Vu le décret n° 60-90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de
la catégorie A des services Techniques;
Vu le décret n° 62-130/NF du 5 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations
des fonctionnaires;
Vu le décret n° 62/197 du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchie
des cadres créées par la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des
fonctionnaires;
Vu le décret n° 65-170/FP-BB du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des
fonctionnaires;
Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62-196 du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indi-
ciaires des fonctionnaires;
Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Mini-
stre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;
Vu le rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80/644 du 28
Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Vu le décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimaires des Membres
du Gouvernement;
Vu le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancement
des agents de l'Etat;
Vu le décret n° 82/517/ME-SGME du 2/6/1982 portant inscription au tableau d'avancement
au titre de l'année 1981, des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérar-
chie I des Services Techniques (Mines);
Vu le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à
la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I;

D E C R E T E :

...../.....

ARTICLE 1er : - Sont promus à l'échelon ci-après au titre de l'année 1981, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) dont les noms suivent ACC néant.

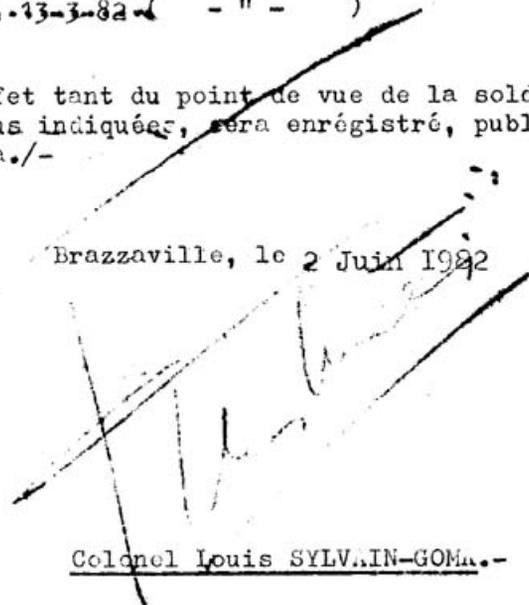
INGENIEURS

Au 2° échelon

- Messieurs : - ISSOMBO AlbertP.C..du.13-3-82.(SO.CO.R.E.M.)
- IKOLO SamuelP.C..du.13-3-82.(- " -)
- NGUIE RaphaëlP.C..du.13-3-82.(- " -)

ARTICLE 2 : - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au J.O.R.P.C. et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 2 Juin 1982

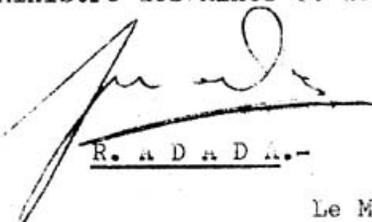


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

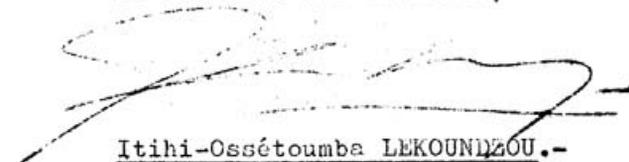
Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,

Le Ministre des Mines et de l'Energie,



R. A D A D A.-



Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale,

B. COMBO-MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

- J.O.R.P.C.....1
- DRTFP.....8
- DFP.....8
- EB(SOLDE).....3
- DCF.....1
- MME-SGEME.....6
- MINI-FINANCES.....1
- SGCM/BC.....3
- SO.CO.R.E.M.....4
- INTERESSES.....4
- BOSSIERS.....9

